



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie de Parkinson

Question écrite n° 76735

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la pénurie de Mantadix, traitement antiparkinsonien. En France la maladie de Parkinson touche plus de 120 000 personnes. Elle est la seconde maladie neurodégénérative la plus fréquente après la maladie d'Alzheimer et est très invalidante. En effet, les patients peuvent notamment souffrir de dyskinésies (mouvements anormaux involontaires et incontrôlés, parasitant principalement les mouvements et pouvant apparaître au repos). Or le Mantadix permet de soulager les patients. En effet, s'il est vrai qu'il semble être un traitement modeste, il présente toutefois les caractéristiques d'être un des rares médicaments efficace sur les dyskinésies. Cependant, depuis juin 2014, des difficultés d'approvisionnement de ce médicament se sont fait ressentir. Raison pour laquelle l'association France Parkinson a eu l'occasion d'attirer l'attention du ministère. A cette époque, les services du ministère avaient pris des dispositions pour remédier à la situation. Malheureusement, aujourd'hui, une rupture d'approvisionnement apparaît à nouveau. Alors que ce médicament se trouve accessible dans tous les autres États européens, la France est, elle, à nouveau face à une crise d'approvisionnement. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer les mesures immédiates qu'elle compte prendre afin de mettre fin à cette pénurie et soulager les patients.

Texte de la réponse

La spécialité Mantadix (chlorhydrate d'amantadine) spécialité exploitée par le laboratoire Bristol-Myers Squibb (BMS), notamment indiquée dans la maladie de Parkinson et dans les syndromes parkinsoniens induits par les neuroleptiques, a fait l'objet de tensions d'approvisionnements, puis d'une rupture de stock. Aussi, compte tenu du caractère indispensable de cette spécialité chez certains patients dans la maladie de Parkinson, le laboratoire BMS, en accord avec l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM) avait mis à disposition dès le mois d'octobre 2014, des spécialités comparables (Symmetrel dans un premier temps puis plus récemment Amantadine hydrochloride) pour pallier l'indisponibilité de Mantadix. L'approvisionnement du marché français par ces spécialités n'est plus possible depuis le 2 mars 2015. Face à cette nouvelle situation d'indisponibilité, le laboratoire BMS, en accord avec l'ANSM, met à la disposition des patients pour lesquels une alternative thérapeutique ne peut être envisagée, à compter du 19 mars 2015, de façon exceptionnelle et transitoire, une nouvelle spécialité comparable initialement destinée au marché allemand : Amantadin AL 100 mg, comprimé pelliculé (hémisulfate d'amantadine). Cette spécialité contient un sel d'amantadine différent (hémisulfate d'amantadine). Néanmoins la quantité d'amantadine base reste de 100 mg. Cette spécialité sera distribuée dans les pharmacies de ville et hospitalières (pharmacies à usage intérieur) à titre gracieux. Face à l'accroissement des ruptures d'approvisionnement, des mesures législatives sont apparues nécessaires. L'article 36 du projet de loi de modernisation de notre système de santé propose de renforcer le dispositif de lutte contre les ruptures d'approvisionnement, en renforçant les obligations des acteurs en vue de prévenir toutes les ruptures quelles que soient leurs causes et en permettant une réponse plus efficace et plus rapide des autorités en cas de situation de rupture constatée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76735

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2060

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10433